

A 2062.

18 Jan. 2004

93 B 1744

GARY - JAUSSAUD ET ASSOCIES
Société Anonyme au capital de €50.000
Siège Social : 4, allée Pierre Delarue Nouvellière 91400 ORSAY
EVRY 392 437 356

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU LUNDI 5 JANVIER 2004

L'an Deux Mille Quatre,

Le Lundi 5 Janvier ,

A 17Heures,

Les actionnaires de la société GARY JAUSSAUD ET ASSOCIES, société anonyme au capital de 50 000 € divisé en 250 actions , dont le siège est 4 Allée Pierre Delarue Nouvellière à 91400 ORSAY, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social, sur convocation faite par le Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

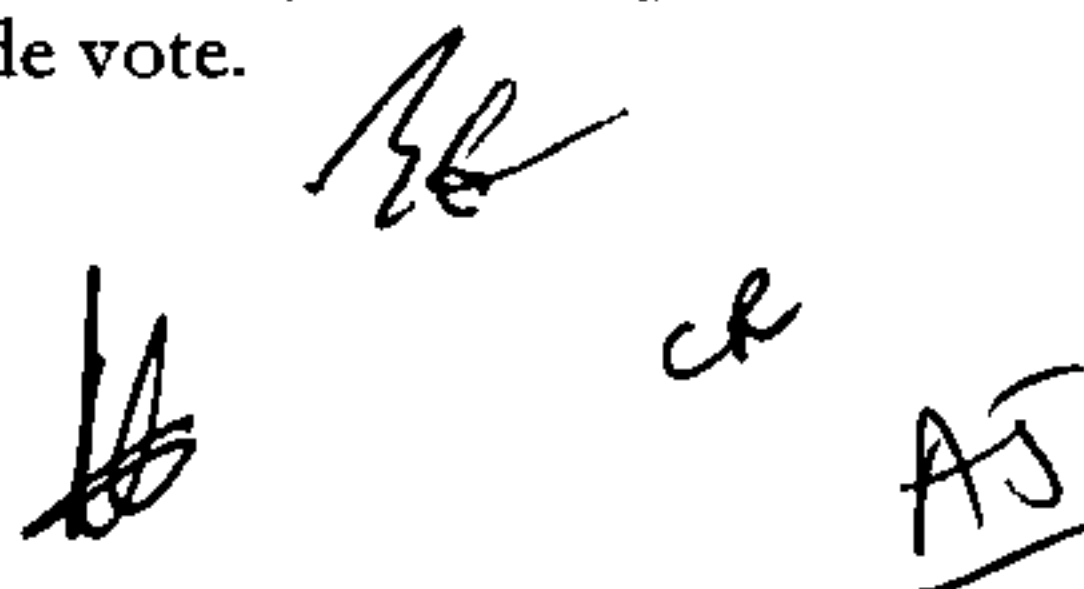
L'Assemblée est présidée par Monsieur Olivier JAUSSAUD, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Bruno GARY et Monsieur CHRISTIAN RIVALTA représentant la société Orrex Sud, acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Aline JAUSSAUD est désignée comme secrétaire.

La Société à Responsabilité Limitée GENERALE FIDUCIAIRE D'AUDIT ET DE CONSEIL, Commissaire aux Comptes titulaire, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent actions sur les 2500 actions ayant le droit de vote.

Handwritten signatures and initials at the bottom of the page, including a large signature, the letters 'ck', and the letters 'AJ'.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum du quart requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires et au Commissaire aux Comptes ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d' un nouvel Administrateurs

Diverses observations sont échangées et relatives à l'opportunité de nommer un nouvel Administrateur compte tenu de l'arrivée de nouveaux actionnaires au sein de la société.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme comme nouvel Administrateur la Société ORREX SUD , 17 Boulevard du Soleil 34300 Agde, représentée par Monsieur Christian RIVALTA. Cette nomination est faite pour une durée de 6 Ans soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale devant approuver les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2009. Monsieur Rivalta qui ne prend pas part au vote car il est directement concerné , déclare que rien ne l'empêche d'accepter ce mandat, et remercie l'Assemblée de la confiance qu'elle voudra bien lui accorder.

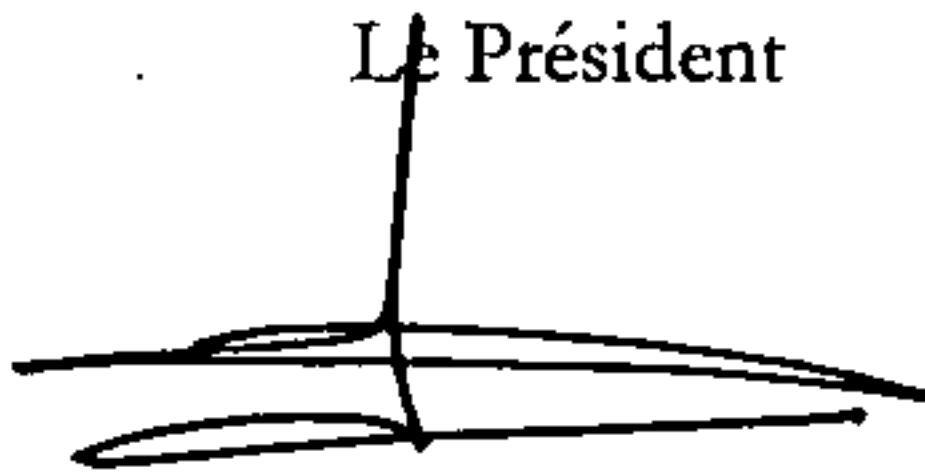
Cette résolution est adoptée à l'unanimité, Monsieur Rivalta représentant la société Orrex Sud ne prenant pas part au vote.



L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

A stylized signature consisting of a vertical line intersected by two horizontal lines.

Le Secrétaire

A. Janssaud

Les Scrutateurs

A stylized signature consisting of a single continuous line forming a loop and a tail.